

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

Monsieur Guy MARTEL a été nommé secrétaire de séance.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à 18 heures et 30 minutes, les membres

du Bureau Communautaire légalement convoqués le 1er décembre 2023, se sont

réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous

la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCATION

Datée	du 01/12/23
Affichée	le 01/12/23

ORIET

Admission en non-valeur -Budget Général **Etaient présents**: Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE Michel LE GLAUNEC Serge DELAVALLÉE

Guy MARTEL

François BRIZARD
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Absente excusée : Nathalie LENÔTRE

Absente:

Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, informe les membres du Bureau que Madame la Trésorière demande l'admission en non-valeur de créances pour lesquelles elle n'a pu obtenir le recouvrement

Le montant de ces créances irrécouvrables représente, pour le budget général, un montant total de 3 402,72 €. Il est précisé que l'admission en non-valeur est un apurement comptable mais ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière.

Cette perte est couverte par la prévision budgétaire 2023, qui est de 5 000 €, à l'article 6541.

- Vu l'état des présentations et admissions en non-valeur du budget général transmis par Madame la Trésorière,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

montant de 3 402,72 €,

Acte reçu en Préfecture le Publié en ligne le

1 4 DEC. 2023

Certifié exécutoire 1 5 DEC. 2023

L'AIGLE

}

➤ **DIT** que cette dépense sera imputée, pour l'exercice 2023, à l'article 6541 du budget général

> ADMET en non-valeur les créances irrécouvrables présentées pour un

Le Président, Jean SELLIER ➤ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE:

UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme